

LES FOUILLES DE VÉSONE.

DÉCOUVERTE
D'ANTIQUITÉS ROMAINES
A PÉRIGUEUX,
EN 1857.

SUBSTRACTIONS ROMAINES. — PEINTURES MURALES. — L'AQUEDUC
DE MARULLIUS. — MOULIN A BRAS. — URNES CINÉRAIRES ET
AMPHORES. — TÊTE DE STATUE. — VERRERIE. — MÉDAILLES
ROMAINES. — MONNAIES DU MOYEN AGE (*Lodoicus*
Egolissime). — SÉPULTURES ANTIQUES.
— CERCUEILS EN PIERRE.
— CERCUEIL EN PLOMB.

Par EUGÈNE MASSOUBRE,
Rédacteur en chef de l'*Écho de Vésone*.

BIBLIOTHÈQUE
DE LA VILLE
DE PÉRIGUEUX
PÉRIGUEUX,

IMPRIMERIE DUPONT ET C^o, RUE TAILLEFER.

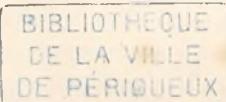
Mai 1857.

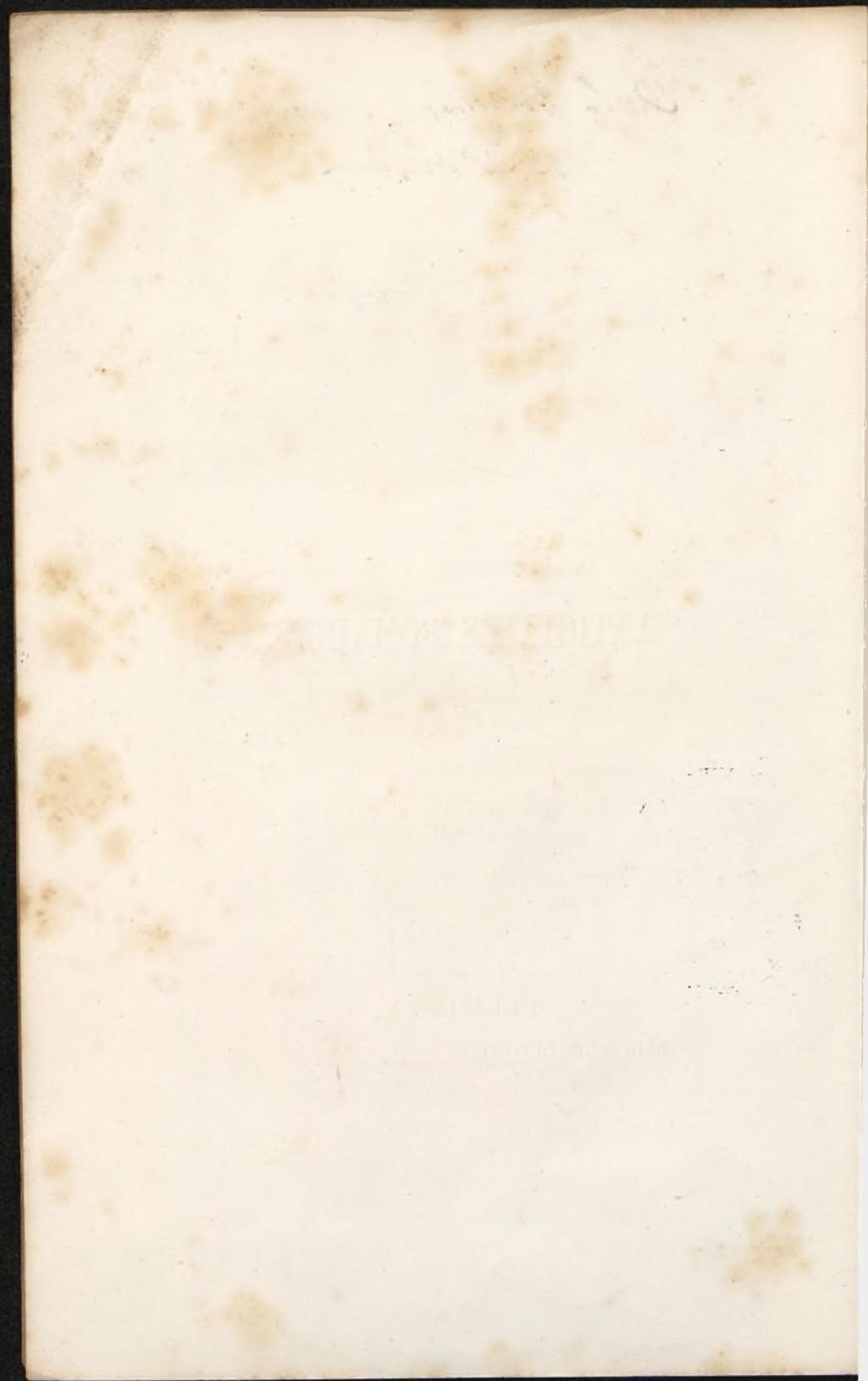
Z
90

à la bibliothèque communale
de Périgueux

Soyenne Masson

ANTIQUITÉS ROMAINES.





Massoubre

LES FOUILLES DE VÉSONE.
—
DÉCOUVERTE
D'ANTIQUITÉS ROMAINES
A PÉRIGUEUX,
EN 1857.

SUBSTRUCTIONS ROMAINES. — PEINTURES MURALES. — L'AQUEDUC
DE MARULLIUS. — MOULIN A BRAS. — URNES CINÉRAIRES ET
AMPHORES. — TÊTE DE STATUE. — VERRERIE. — MÉDAILLES
ROMAINES. — MONNAIES DU MOYEN AGE (*Lodoicus*
Egolissime). — SÉPULTURES ANTIQUES.
— CERCUEILS EN PIERRE.
— CERCUEIL EN PLOMB.

PZ 1590

Par EUGÈNE MASSOUBRE,
Rédacteur en chef de l'*Écho de Vésone*.



PÉRIGUEUX,
IMPRIMERIE DUPONT ET C°, RUE TAILLEFER.

Mai 1857.

E.P.
PZ 1590
C0002816502

Extrait des *Annales de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne* (année 1857, tome XVIII, première livraison).

TIRAGE : 100 EXEMPLAIRES.

AVERTISSEMENT.

Les découvertes d'antiquités romaines dont il va être fait mention ont été déjà consignées, presque jour par jour, dans l'*Écho de Vésone*.

Il m'a semblé que ces premiers résultats archéologiques, obtenus dans l'espace de quelques semaines, étaient dès à présent assez importants pour être réunis en un travail d'ensemble et pour appeler l'attention du monde savant sur les fouilles qui s'effectuent à Périgueux.

Tel est le motif qui a dicté cette publication.

Je signale également aux numismates les consta-

tations relatives au denier **Lodoicvs EGOLISSIME**, constatations qui tendent à modifier le système ayant prévalu jusqu'ici à l'égard des quatre et des cinq annelets.

Mai 1857.

LES FOUILLES DE VÉSONE.

DÉCOUVERTE

D'ANTIQUITÉS ROMAINES

A PÉRIGUEUX.

I

La ville de Périgueux, — ou, pour parler plus exactement, la cité de Vésone, — a-t-elle eu toute l'étendue que lui assignent quelques savants, séduits par les grandioses et innombrables débris de monuments disséminés sur son territoire? Cette imposante tour de Vésone, témoignage vivant d'une grande époque; ces restes gigantesques de notre amphithéâtre, où pouvaient se tenir quarante mille spectateurs; ces riches sculptures éparses dans les environs et qui, après dix-huit siècles, commandent encore l'admiration, malgré les ravages des hommes et du temps, tout cela est-il la révélation d'un passé glorieux pour notre cité, tout cela justifie-t-il l'opinion ambitieuse et patriotique d'après laquelle Vésone aurait été long-temps la métropole de l'Aquitaine⁽¹⁾; — ou bien faut-il plus modestement croire, comme le veulent d'autres érudits, à la munificence de la famille Pompée, se plaisant à consacrer son immense fortune à

(1) Voyez les *Antiquités de Vésone*, par M. le comte Wlgrin de Taillefer (Périgueux, 1821-26, 2 vol. in-4^o), tome I, page 146.

l'embellissement de la ville qu'elle avait choisie pour refuge après le désastre de Pharsale?

Nous n'osons point espérer que ces questions, dont la solution serait si chère à tout cœur périgourdin, seront jamais résolues d'une manière irréfutable. Mais nous pourrons savoir un jour si Vésone avait le développement qu'on lui a attribué; si, à une époque où l'art des constructions n'était pas fort avancé dans cette partie de la Gaule, la ville romaine comprenait toute la plaine s'étendant de la préfecture actuelle au ruisseau du Toulon et de la rivière de l'Isle aux coteaux du nord, c'est-à-dire un emplacement mesurant près de dix kilomètres de circonférence; et nous retrouverons certainement avant peu des souvenirs qui feront renaitre une époque sur laquelle le temps a jeté son voile épais.

II

L'établissement de la gare du chemin de fer dans le voisinage du faubourg Ste-Ursule et la prolongation du canal de navigation de l'Isle jusqu'à Sainte-Claire ont pour conséquence l'ouverture de deux tranchées qui se dirigeront, parallèlement à la rivière, de l'ouest à l'est de la ville, sur une étendue de plusieurs kilomètres.

La première, celle du chemin de fer, aura son point de départ à l'extrême du faubourg Ste-Ursule, au sud et à l'est du cimetière actuel; elle coupera la route de Bordeaux, la route du Port; passera au pied du château de Barrière, traversera la cour de la caserne, longera le mur d'enceinte et se continuera dans la direction de Sainte-Claire, après avoir mis à nu le rocher sur lequel reposent les fondations de la tour de Vésone.

La seconde tranchée, celle du canal, sera pratiquée dans la plaine de Campniac ; elle commencera au moulin du Rousseau, traversera toute la partie de terrain sur laquelle était assise la seconde cité gauloise, laissera à sa gauche la Fontaine-Chaude et se dirigera également vers Sainte-Claire, après avoir fouillé l'emplacement des thermes romains.

III

Un fait acquis à l'histoire du Périgord, c'est que la première cité de Vésone, après avoir occupé, dans la très haute antiquité et long-temps avant la civilisation de la Gaule, le vallon étroit de Campniac et les deux coteaux escarpés qui le forment, s'est portée de ce côté-ci de la rivière et s'est étendue dans la vaste et riante plaine située en face de ce même vallon dont elle a pris le nom. La preuve résulte des découvertes faites en cet endroit et consistant en médailles gauloises, poteries, fibules, objets de toutes sortes, mieux soignés que ceux trouvés dans le vallon, et indiquant un degré de civilisation plus avancé. C'est là que florissait la seconde Vésone, métropole d'une vaste province, lorsque les légions de Jules César, poursuivant la conquête des Gaules, vinrent soumettre au joug de Rome le territoire des Pétrocoriens. Détruite de fond en comble, à cause de l'opiniâtreté de sa résistance, elle fut réédifiée par les conquérants, qui lui conservèrent son nom et sa religion, l'elevèrent au rang de municipie romain, lui donnèrent des duumvirs, des édiles, des questeurs, et la firent arriver progressivement à un état de splendeur qu'attestent encore les majestueux débris de monuments disséminés dans les environs de Périgueux.

Hélas ! cette splendeur devait n'avoir qu'un temps ! Un sort pareil à celui de la seconde cité gauloise était réservé à la ville

des Romains, qui devait disparaître à son tour, ensevelie sous ses propres ruines ! L'histoire ne nous dit pas à quelle époque eut lieu la catastrophe ; on ne saurait formuler à cet égard que de vagues conjectures. La date de la construction d'une cité peut être mentionnée sur un édifice ou se révéler par ses débris ; la destruction, surtout une destruction foudroyante comme le fut celle de Vésone, ne laisse après elle qu'un silence de mort. Peut-être encore les fouilles soulèveront-elles un coin du voile qui dérobe ce fait aux patriotiques recherches des savants.

IV

Si rien ne dérange les prévisions actuelles, l'attente légitime de nos concitoyens ne sera pas de longue durée. Deux vastes chantiers sont déjà ouverts : l'un, dans le pré de la Fontaine-Chaude, pour le canal de navigation ; l'autre, à droite de la route du Port, faubourg Sainte-Ursule, pour les terrassements de la gare.

A peine commencées, les fouilles ont amené plusieurs découvertes qu'il est utile de constater dès à présent.

1. — Substructions romaines.

Ce qui frappe au premier abord, dans la tranchée du canal de Campniac, c'est le grand nombre de substructions qu'on y découvre à chaque instant. A n'en pas douter, c'est là et dans les environs que devait commencer l'agglomération de la cité romaine. On a le cœur serré en présence de ces restes de constructions qui semblaient faites pour résister au temps et que les hommes ont eux-mêmes converties en ruines, de ces vestiges

d'une ville somptueuse dont la renommée dut s'étendre au loin autrefois, et sur laquelle le laboureur a promené sa charrue pendant douze ou quinze siècles, jusqu'à ce qu'il ait plu à la Providence de la faire sortir du suaire comme pour nous démontrer la fragilité des choses humaines.

Le parquet, ou *pavimentum*, existe encore ; moins solide que le pavé des voies publiques, il l'est assez cependant pour résister à la pioche. Tantôt ce parquet est composé de mortier poli recouvrant plusieurs couches de sable, de briques et de pierres ; tantôt il est disposé en mosaïques dessinées à l'aide de cailloux ou de petits cubes de pierre ayant tout au plus la surface d'un centimètre.

Dans les déblais de la gare, on trouve également des restes de construction. A une cinquantaine de mètres du viaduc de la route du Port, apparaissent quatre murs latéraux distants de cinq mètres les uns des autres. Leur longueur n'a pu être déterminée, les fouilles n'étant pas assez avancées ; mais ce qui est mis à découvert mesure déjà vingt-cinq mètres et forme un vaste parallélogramme, dont le plan représente assez bien une nef et ses bas-côtés. Les deux murs du dehors, exposés davantage à la destruction, ont presque entièrement disparu ; sur plusieurs points, les fondations ont été fouillées jusqu'au fond. Les deux murs intérieurs sont mieux conservés ; leur solidité est telle, qu'on ne parvient que difficilement à les démolir. A droite et à gauche de ceux-ci, on remarque un assemblage de matériaux en talus, et, parmi ces décombres, du charbon, des tuiles parementées, des morceaux de marbre poli ayant un centimètre d'épaisseur et paraissant avoir servi de revêtement, des débris de corniche en marbre des Pyrénées, des pierres cubiques ou coniques connues sous le nom de petit appareil romain, des briques ayant la forme de ces petites pierres, des blocs de ciment jetés là comme moellons, etc. Tout cela ferait

croire que nous avons sous les yeux les restes d'un édifice romain, qui avait toutes les proportions d'une basilique, ou qui fut au moins une habitation somptueuse, comme on en voyait tant dans notre vieille métropole.

Vésone possédait deux basiliques. Le fait ne peut être révoqué en doute. Une inscription rapportée par le P. Dupuy (¹) constate que Soter, affranchi de Néron, y éleva deux basiliques avec leurs ornements. (SOTer LIBertus NERonis BASILICAS DVAS EDIFICAVIT CVM ORNAMENTIS.)

La basilique était un édifice public tenant lieu à la fois de palais de justice et de bourse. Le bâtiment était de forme oblongue, construit avec magnificence, orné de colonnes et de statues. Il était composé d'une longue salle ayant deux bas-côtés séparés par deux rangs de colonnes. « Les murs des bas-côtés, dit Furgault, étaient garnis de boutiques où l'on étaillait toute sorte de marchandises. La grande salle du milieu servait de promenade. C'était là que s'assemblaient les gens d'affaires et de commerce, à peu près comme aujourd'hui à la bourse; c'était là aussi que les centumvirs venaient rendre la justice et que les avocats plaident devant eux. »

Nul n'a pu dire encore quel était l'emplacement des deux basiliques élevées à Vésone par la munificence de Soter. Le plan des fondations qui nous occupent a toute l'étendue d'un édifice de cette nature; la propriété sur laquelle elles se trouvent est désignée dans les vieux titres et de nos jours encore sous le nom de *Maison commune*. Cependant nous ne hasarderons aucune conjecture; la circonspection convient surtout en archéologie, et nous attendrons que les fouilles nous aient apporté de nouveaux éclaircissements.

(¹) *L'Estat de l'Eglise du Périgord depuis le christianisme*, par le R. P. Dupuy (Périgueux, 1629, 2 vol. in-4^o), tome 1, page 56.

C'est sur cet emplacement que, selon une croyance générale, était autrefois l'église ou chapelle Saint-Gervais. Il ne serait pas inadmissible qu'un temple religieux eût été élevé, quelques siècles plus tard, sur les ruines de l'édifice romain, dont il aurait utilisé les décombres. On a déjà trouvé dans le voisinage plusieurs cercueils en pierre et beaucoup d'ossements humains. La construction de l'église pourrait remonter au *vii^e* siècle, et sa destruction, qui serait alors le résultat de l'invasion des Normands ou la conséquence de la guerre implacable faite par Pépin-le-Bref à Waiffre, duc d'Aquitaine, daterait du *ix^e* ou du *viii^e* siècle. Sa destinée ne fut donc pas plus longue que celle de l'édifice romain auquel elle succédait. La tradition rapporte que l'église a été réédifiée plusieurs fois, et le fait est mentionné dans les *Antiquités de Vésone*. Cette tradition n'est qu'à demi exacte. Après sa destruction, l'église Saint-Gervais n'a pas été relevée de ses ruines; elle a été remplacée par une humble chapelle bâtie non loin du premier emplacement. Il existe encore, en effet, au nord-ouest des fondations, et à une distance de trente mètres, une construction qui pendant long-temps a servi d'étable ou de hangar, et qui depuis un an seulement est devenue l'habitation d'un jardinier. C'est là l'église ou chapelle Saint-Gervais, qui a succédé au monument détruit par les Normands; c'est dans cette même chapelle que Guillaume Le Boux, évêque de Périgueux, consacra un autel sous l'invocation de saint François de Salles, vers la fin du *xvii^e* siècle; on voit encore la croix de fer qui la surmonte. Cet édifice est plus que modeste, et son étendue n'est évidemment pas en rapport avec l'importance que devait avoir une église qui fut pendant un certain temps paroissiale.

L'opinion que nous exprimons ici est aussi celle de M. l'abbé Audierne, inspecteur des monuments historiques, le savant auteur du *Périgord illustré*. Après une première visite sur les

chantiers, il n'a pas hésité à formuler son jugement, qui fait loi. Disons en passant que cette excursion de M. l'abbé Audierne a eu pour résultat de doter le musée de Périgueux d'un nouveau monument : c'est l'inscription qui rappelait dans l'église Saint-Gervais la consécration d'un autel sous l'invocation de saint François par l'évêque Le Boux. Elle est conçue en ces termes :

DEO OPT. MAX.
SVB NOMINE SANG
TI FRANCISCI
SALESII
S A C R V M
PER ILL. GVIL. EPISC.

Cette pierre historique a 59 centimètres de hauteur sur 53 centimètres de largeur. Elle était jetée dans un mur de clôture appartenant à M. Boudy ; c'est là que M. Audierne l'a retrouvée et qu'il l'a obtenue du propriétaire pour la déposer au musée.

2. — Verrerie.

La cité de Vésone possédait une manufacture de verre. On a trouvé dans les déblais de Campniac, à côté de substructions romaines, les restes d'un fourneau, consistant en plusieurs blocs de briques cimentées, essentiellement réfractaires, et auxquelles adhère une matière vitrifiée. En comparant cette matière aux fragments d'urnes, de coupes ou de vases en verre provenant des fouilles, on est disposé à croire que ces objets, la plupart fort riches et fort élégants, étaient fabriqués à Vésone.

L'industrie du verre n'était pas d'importation romaine chez les Pétrocoriens. Pline nous apprend que les Gaulois la connaissaient, et il leur attribue même l'invention du verre blanc.

Les blocs dont nous parlons gisent encore dans la tranchée du canal, parmi les déblais. Chaque jour les curieux en détachent avec efforts plusieurs morceaux qu'ils emportent. Dans quelques jours peut-être tout aura disparu avec les autres matériaux de remblais. Nous verrions avec plaisir l'administration recueillir ce qu'il en reste et le faire déposer au musée, comme offrant de l'intérêt au point de vue de l'histoire industrielle de notre pays.

3. — L'aqueduc de Marullius.

Une voie romaine, bordée de deux aqueducs, occupe le centre des constructions découvertes dans la tranchée de Campniac. Cette voie semble venir en ligne droite de la caserne et se diriger obliquement vers la rivière, au pied de l'habitation du Roc; le sol est formé d'un empierrement et de plusieurs couches de cailloux, dont la première est noyée dans du mortier. La largeur de la voie est de 5 mètres 60 centimètres; les deux aqueducs qui la bordent à droite et à gauche ont 27 centimètres d'ouverture à leur base; l'un, celui de droite (en regardant la rivière), est solidement construit en petites pierres de taille cubiques et coniques fortement cimentées; il est dallé avec des briques à deux rebords, reposant sur un lit de ciment d'une épaisseur de trois centimètres; l'autre, moins soigné, paraissant n'avoir pas eu la même destination, est simplement pavé de petits cailloux.

On sait que les Romains avaient pris soin de faire arriver des eaux en abondance dans Vésone, au moyen d'aqueducs dont il reste encore des traces. Quelques-uns de ces aqueducs furent construits aux frais du gouvernement; d'autres étaient dus à la monificence de simples particuliers.

Il y a environ un siècle, on trouva sur l'emplacement de la caserne actuelle une pierre, provenant d'une fontaine, et sur laquelle se lisait l'inscription suivante :

L. MARVLLIUS. L. MARVLLI. ARABI.
FILIVS. QVIR. ÆTERNVS. II VIR.
AQVAS. EARVMQVE. DVCTVM.
D. S. D.

Cette inscription indiquait qu'un nommé Lucius-Marullius-Æternus, de la tribu Quirina, duumvir (c'est-à-dire l'un des deux magistrats du municipé romain de Vésone), fils de Lucius-Marullus-Arabus, avait fait la dépense de ces eaux et de leur aqueduc. L'abbé Lebeuf, qui avait vu un dessin exact de l'inscription, relevé par les soins de l'évêque de Périgueux, dit que les lettres étaient du plus beau caractère romain et probablement du temps des Antonins.

La pierre était percée de deux grands trous dans lesquels avaient dû être scellés des robinets; et dans le voisinage du lieu où elle fut trouvée il existait une fontaine qui ne pouvait être alimentée que par un aqueduc (¹).

En effet, il a été constaté qu'un aqueduc prenait les eaux de la source de Jameau, au-dessus de Campniac, dans un vallon très élevé par rapport à la Cité, paraissait avoir cette direction.

(¹) Cette pierre, si importante pour l'histoire de Périgueux, puisqu'elle établit l'ancienneté du municipé de Vésone, existe encore; mais elle a été martelée pendant la première révolution, et les lettres sont entièrement effacées. Elle est presque abandonnée sous l'un des vomitoires de notre amphithéâtre, parmi des moellons, exposée aux intempéries et aux atteintes des personnes ignorantes ou mal intentionnées. Sa place serait au musée, où elle devrait figurer comme un de nos plus glorieux monuments.

Cependant, on ne suivait ses traces, à partir de sa naissance, que jusqu'au-dessous de l'habitation du Roc, sur la rive gauche de l'Isle, où l'on voit encore des coupures dans le rocher et de larges blocs épars çà et là. Mais on n'avait aucune certitude à l'égard de son parcours en deçà de la rivière, c'est-à-dire dans l'intérieur de la plaine où fut la ville de Vésone.

Ces traces, si vainement cherchées, ne les aurions-nous pas retrouvées dans les deux aqueducs qui bordent la voie romaine ? Ils sont précisément dans la direction de la source de Jameau, et en ligne droite des coupures opérées dans le rocher sur la rive gauche de l'Isle, dont les fouilles ne sont éloignées que de cinquante mètres. Celui des deux aqueducs qui offre le plus de solidité, et dont le sol est dallé, s'arrête à quarante-cinq mètres de la rivière, ne continuant pas à longer la voie. Il est probable qu'à partir de cet endroit, l'eau arrivait par des arcades franchissant la rivière ; nous avons remarqué que la dernière brique servant de dalle était dans un plan très incliné vers la caserne, ce qui confirmerait notre supposition.

Du reste, il importe de constater ici que l'auteur des *Antiquités de Vésone*, M. Wlgrin de Taillefer, avait en quelque sorte deviné les découvertes qui viennent d'avoir lieu. « Nous avons reconnu, dit-il (t. II, p. 100), qu'en partant de la fontaine de Jameau, l'aqueduc ne pouvait se diriger que vers l'extrémité du petit coteau de Soucheyx, et que, après avoir traversé le vallon de Vieille-Cité, il dut toujours être souterrain et suivre le pied de la montagne, jusqu'à l'habitation des Rocs, où commençaient des formes de peu d'étendue, mais de plus de 70 pieds de hauteur. C'est ainsi que ce canal traversait l'Isle et aboutissait à Vésone. Nous croyons encore reconnaître, du côté de la plaine, les restes d'une pile de ces formes ou arcades, à quelques pieds sous les eaux. Tel était l'aqueduc de Vieille-Cité, dont la longueur totale dut être d'environ 900 toises, et

e'est sans doute celui que Marallius fit construire à ses frais, puisque la pierre où il était question de ce personnage et de son aqueduc a été trouvée dans la même direction sur l'emplacement de la nouvelle caserne. »

Nous inclinons volontiers à croire que les larges coupures observées dans le rocher, de l'autre côté de la rivière, sont la révélation d'un bassin ou réservoir dans lequel les eaux venaient se jeter, pour franchir l'Isle, et se diriger ensuite, au moyen de plusieurs canaux ou aqueducs disposés en éventail, dans les divers quartiers de la cité qu'elles devaient alimenter. La continuation des fouilles nous dira si cette supposition est fondée.

Tout ce qui précède concourt à établir que nous avons retrouvé l'œuvre de Marallius, dont le nom, par un caprice du destin, s'est conservé jusqu'à ces jours, afin de voir se perpétuer la reconnaissance de nos générations pour ce bienfaiteur de Vesone.

Le choix de la source de Jarnieu pour l'alimentation de Vesone était parfaitement compris. Les Romains excellaient en toutes choses. Treize siècles plus tard, en 1534, François de Bonneval, évêque de Périgueux, voulut faire la dépense des eaux nécessaires à la ville, et c'est encore à la source de Jarnieu que l'on eut recours. L'eau, conduite par des tuyaux en bois, en plomb ou en pierre, arriva jusqu'à la place de la Chambre, point le plus élevé de Périgueux. Ces tuyaux sont constatés dans nos archives municipales (1). On trouverait encore des tuyaux

(1) « Il eut certain temps après que les assiditz mane et conseilz de l'ud. prov. » sont ville d'ouest enres et institutus, nowenent pere en Dieu, l'evêque

ou des traces de fondations dans la rivière de l'Isle, au passage du bac de Campniac.

» de Périgueux, les manda querir pour aller disner en sa companihe,
» en sa maison épiscopale, assise en la Cité; ce que lesdictz mere et
» consulz firent; et apres disner led. reverand leur dict et declara la
» cause pour quoy les avoit envoyés querir et disner en sa companihe,
» qu'estoit pour ce que en la present ville de Périgueux n'avoit aucune
» fontaine, et qu'il avoit intention de en faire venir une en lad. ville,
» et au lieu appellé de la *Clautre*, où d'ancieneté et aultrefois estoit
» venue, et ce de certaine fontaine estant au lieu appellé de *Gimeaulx*,
» dela la reviere appellee de l'*Isle*, paroisse de Colonhés, à ses despens,
» sans ce que la present ville de Perigueux fust tenue fornir ou frayer
» aucune chose; sauf seulement que quant se viendroient à faire
» avecques aucuns particuliers, pour faire les passaiges de lad. fon-
» taine, de les randre taisans, faire avecques eux, et luy tenir la
» main forte.

» A laquelle remonstrance, bon vouloir, oeuffre et declaration par
» led. sieur reverand ausd. mere et consulz faictes, iceulx mere et
» consulz acceptarent et remercierent led. S.^r reverend, en luy disant
» que si son voloir, comme il avoit dict et déclaré, estoit accomplie, il
» ne sçaroit faire plus grand bien à lad. ville, et chouse publique
» d'icelle, et que à jamais les habitans d'icelle ville seroient tenus prier
» Dieu pour luy; et avec ce s'en allarent lesd. consulz de la companihe
» dud. S.^r reverend.

» Et certain temps apres, led. S.^r evesque commença à mettre son
» voloir à execution; et pour ce faire, fist faire plusieurs preparations,
» comme cors de boys chaestainhiers, des cors de plumb pour mectre
» dans la reviere seulement; et tant fust procedé que moyanant l'ayde
» et secours que lesd. mere et consulz firent pour led. affaire, mesme-
» ment quant au fornissement des maneuvres et gens qui estoient
» tenus à l'œuvre de la present ville, que aussi de l'ouvrier d'icelle ville
» et aultres officiers de lad. ville, led. S.^r evesque fist tant que, par
» certains jours et intervalles de temps, l'eau de lad. fontaine vint
» jusques en la Clautre de lad. present ville et pres le lieu appellé la
» *Fontaine-de-la-Clautre*. » (Extrait du *Livre Jaune*, fol^o 196, recto,
conservé dans les archives de l'hôtel-de-ville de Périgueux.)

4. — Moulin à bras.

Dans une des habitations attenant à la voie romaine, on a trouvé un moulin à bras, l'un des mieux conservés assurément qu'on ait en France. Il est formé de deux meules en pierre, piquées à petits grains, et dont le diamètre est d'environ 40 centimètres. La meule inférieure, qu'on appelait *meta*, est légèrement concave; elle était fixe et supportait la meule tournante, nommée *catillus*, qui est convexe, plus légère, et que l'on faisait mouvoir à force de bras. Le grain était déposé et moulu entre ces deux pierres: une gouttière pratiquée au niveau de la surface de la meule fixe livrait passage à la farine. Lorsque cet objet a été retiré des fouilles, les deux meules étaient disposées comme si le moulin eût été prêt à fonctionner. Chose digne de remarque, il était soigneusement caché sous le sol. Pour l'y enfouir, le propriétaire avait dû briser le *pavimentum*, qu'il avait ensuite remplacé par une couche de mortier. Cette circonstance semblerait indiquer qu'à l'époque de la destruction de la cité romaine, les habitants, fuyant précipitamment leurs demeures devant l'invasion des Barbares, n'avaient pas perdu l'espoir d'y revenir, et que, dans cette pensée, ils se hâtaient de mettre en lieu sûr les objets qu'ils ne pouvaient emporter.

La découverte qui nous occupe est d'autant plus intéressante, que les moulins à bras de l'époque romaine sont assez rares.

Au musée de Périgueux, on voit plusieurs meules, en mauvais état il est vrai, mais pas un moulin complet. Celui qui vient d'être retiré des fouilles de Vésone ne laisse rien à désirer sous ce rapport.

5. — Urnes cinéraires et amphores.

Des urnes cinéraires en verre et des fragments d'urnes cinéraires en poterie sont aussi recueillis dans les décombres.

On sait que les Romains brûlaient les corps et que les cendres en étaient conservées religieusement. Les urnes affectées à ce pieux usage variaient dans leur forme et dans leurs proportions.

Celles en verre, — nous ne voulons parler que des urnes trouvées à Vésone, — sont généralement de petite dimension. On en a déjà retiré plusieurs des déblais du boulevard perpendiculaire à la façade de la gare. Nous avons assisté à l'exhumation de l'une d'elles. Sa hauteur est de 15 centimètres ; son plus fort diamètre est de 16 c. Elle se rétrécit à l'ouverture et à la base. La contenance de cette urne est d'environ un décimètre cube. Elle est remplie de cendres, d'ossements calcinés et de terre. La forme du vase est élégante ; le verre est pur, d'une légère nuance verte, mais sans aucune ornementation. On n'a pas retrouvé le couvercle. — Une deuxième urne, également en verre et sans couvercle, était non loin de celle-ci. Elle présentait à sa base la largeur d'une assiette ordinaire ; elle se rétrécissait brusquement, et n'offrait que 9 centimètres de hauteur et 5 centimètres de diamètre à son ouverture. C'est à peu près la forme d'un champignon renversé. Elle était pourvue d'une anse striée, admirablement travaillée. Malheureusement l'ouvrier n'a pas pris les précautions nécessaires ; l'urne a été brisée en vingt morceaux, et les restes humains qu'elle contenait ont été dispersés dans la poussière !

Les urnes cinéraires en poterie ont environ un mètre de hauteur, sur 25 ou 30 centimètres de diamètre à leur plus fort renflement ; elles ont quelquefois deux anses et sont terminées par le bas en pointe émoussée. C'est, sauf une légère variation dans la forme, sauf aussi l'épaisseur de la poterie, le modèle des

BIBLIOTHEQUE
DE LA VILLE
DE PÉRIQUEUX

amphores destinées à contenir le vin ; celles-ci servaient quelquefois d'urnes cinéraires. On voit des urnes et des amphores au musée de Périgueux.

6. — Tête de statue.

A la gare, dans l'axe de la ligne, à vingt mètres de la route du port, il a été trouvé une tête de statue de femme, dont on remarque d'abord la coiffure aussi originale qu'élégante. Les cheveux, partagés sur le front, descendent en ondulations vers les tempes. Une partie, tressée ou roulée en *tore*, se porte sur le sommet de la tête, où elle forme diadème, puis revient se croiser sur la nuque pour se joindre ensuite, derrière les oreilles, aux cheveux ondés qui ombragent le front et les tempes. Cette coiffure rappelle celle de Julie, femme de Septime-Sévère; d'Otacilia, femme de Philippe; d'Aquila Severa, femme d'Eliogabale; d'Orbiana, femme de Trajan Dèce; de Julie Mamée, mère d'Alexandre Sévère, et celle des impératrices du II^e siècle. On peut s'en assurer par les médailles qui représentent ces illustres dames romaines. La statue appartiendrait dès lors à la fin du II^e siècle ou au commencement du III^e.

Ce n'est point une œuvre d'art, dans toute l'acception du mot; le seul mérite qu'elle ait pour nous est celui de la ressemblance. Les détails du visage disent que le statuaire ne s'est point abandonné à son imagination, et qu'il a bien réellement reproduit les traits d'une femme de l'époque. Les rides du front, la dépression des tempes, la saillie des pommettes, la disposition particulière des lèvres, l'absence des proportions que les artistes s'attachent à conserver dans leur sujet, tout cela prouve que nous avons sous les yeux l'image d'une personne qui a vécu il y a seize ou dix-sept cents ans.

Quelle était cette personne? Peut-être la femme de quelque

citoyen opulent, qu'on avait jugée digne d'être honorée de cette manière, ou qui elle-même, selon l'habitude d'alors, avait voulu posséder son buste ou sa statue dans le foyer domestique.

Dès le premier moment, on était disposé à croire que ce débris avait pu faire partie d'un mausolée. Une telle supposition a dû être repoussée. Dans les monuments romains de ce genre, la représentation des personnages était le plus souvent sculptée en bas-relief, et avec les yeux fermés.

La tête est brisée à la naissance du cou. On ne peut savoir si le torse était drapé. Peut-être le retrouvera-t-on en continuant les fouilles.

7. — Peintures murales.

A quelques pas de l'endroit d'où a été retiré cet antique débris, les ouvriers ont trouvé de nombreux fragments de peintures murales. Le fond est rouge; c'est une couche de minium déposée sur un enduit de mortier de l'épaisseur de six centimètres. Les détails sont des fleurs, telles que roses, tulipes, etc., disposées dans de larges bandes verticales séparées par des lignes jaunes, le tout relevé d'un très fort encadrement vert. C'est ce qu'on voit encore dans les ruines de Pompéi. Telle est la solidité de la couleur, qu'elle a résisté à l'humidité jusqu'à ce jour, et qu'après douze ou quinze siècles, les fleurs ont tout leur éclat primitif.

On ne saurait douter que ces peintures, dont il reste assez pour couvrir une surface de dix mètres carrés, n'aient appartenu à une habitation somptueuse. C'est ce qu'attestent aussi des fragments de corniche en marbre recueillis chaque jour sur le même emplacement. Qu'est devenue cette construction, qui fut peut-être la demeure de l'un de ces hommes illustres

que Vésone a possédés et qui l'ont comblée de bienfaits? Hélas! le temps a tout emporté, ne laissant, en fait de débris, que ce qu'il fallait pour commander notre admiration et rendre par conséquent plus grande l'amertume de nos regrets!

V

Ces découvertes archéologiques ne sont pas les seuls résultats que nous ayons à constater. Le sol fouillé de Vésone nous restitue à profusion des médailles romaines du haut et du bas empire, et des monnaies du moyen-âge. Les unes et les autres doivent être ici l'objet d'une mention spéciale.

Médailles romaines.

Les médailles romaines se rencontrent généralement dans la tranchée du boulevard ouvert à l'extrémité du faubourg Sainte-Ursule, vers la direction du bâtiment des voyageurs, où l'on a trouvé aussi des débris calcinés, des poteries, des scories de fer, des tuiles à rebords, du ciment, deux fibules romaines en cuivre, etc.

On en retire également beaucoup des fouilles de Campniac.

Celles recueillies jusqu'à ce jour sont à l'effigie d'Auguste, de Tibère, de Caligula (Caius-César), de Claude, de Néron, de Domitien, de Trajan, d'Adrien, d'Antonin, de Marc-Aurèle, de Commode, de Caracalla, d'Alexandre Sévère, de Gordien Pie, de Tétricus, de Probus, du grand Constantîn, de Crispe, de Constance II, de Gallus.

Leurs revers n'ont encore offert rien de remarquable. Nous

ne citons les suivantes qu'à raison de leur état de conservation relative :

1^o Un Tibère, moyen bronze. — Tête laurée. — TI. CAESAR. AVGVST. IMP. (*Tiberius Cæsar Augustus Imperator*). — Revers : Un quadriga; inscription illisible.

2^o Deux Caligula, moyen bronze. — Tête laurée. — C. CAESAR. AVG. GERMANICVS. IMP. (*Caius Cæsar Augustus Germanicus Imperator*). — Un revers effacé. — L'autre revers : Femme assise; inscript., SECVRITAS PVBLICA.

3^o Deux Claude, petit bronze et moyen bronze. — Tête laurée. — TI. CLAVDIVS. CAESAR. AVG. IMP., et TI. CLAVDIVS. C. AVG. IMP. P. P. (*Tiberius Claudius Cæsar Augustus Imperator pater patriæ*). — 1^{er} rev. Trophée d'armes, MARS VIC. — 2^e rev. effacé.

4^o Un Néron, moyen bronze, à fleur de coin. — Tête nue. — IMP. NERO. CAESAR. AVG. P. P. (*Imperator Nero Cæsar Augustus pater patriæ*). — Rev. Un sacrifice, PONTIF. MAX.

5^o Trois Domitien, moyen bronze. — Tête nue. — IMP. CAESAR. DOMIT. AVG. GERM. P. M. (*Imperator Cæsar Domitianus Augustus Germanicus pontifex maximus*). — 1^{er} revers, Pallas debout. — 2^e, la Concorde assise, CONCORDIA. — 3^e, un autel, CONSECRATIO.

6^o Deux Antonin, moyen bronze. — Tête laurée. — IMP. CAES. ANTONINVS. AVG. PIVS. (*Imperator Cæsar Antoninus Augustus Pius*). — 1^{er} rev. Deux guerriers portant des enseignes. — 2^e rev. Corne d'abondance, FELICITAS TEMPORVM.

7^o Un Marc-Aurèle, moyen bronze. — Tête nue. — M. AVRELIVS. CAES. AVG. (*Marcus Aurelius Cæsar Augustus*). — Rev. Femme assise tenant une roue, inscription effacée.

8^o Quatre Commode, moyen bronze. — Tête couronnée. — M. COMMODVS. ANTONINVS. AVG. (*Marcus Commodus Antoninus Augustus*). — Revers : 1^o Figure assise tenant la hache; 2^o

Junon debout, un paon à ses pieds, IVNO REGINA ; 3^e la Providence, PROVIDENTIA AVG. ; 4^e effacé.

9^e Un Alexandre Sévère, moyen bronze. — Tête couronnée. — IMP. CAES. M. SEV. ALEXANDER. AVG. (*Imperator Cæsar Marcus Severus Alexander Augustus*). — Rev. La Fortune dans un quadriga.

10^e Un Gordien Pie, argent, petit module, à fleur de coin. — Tête radiée. — IMP. GORDIANVS. PIVS. FEL. AVG. (*Imperator Gordianus Pius Felix Augustus*). — Rev. Femme debout, tenant de la main droite une couronne, de la main gauche une ancre, LAETITIA AVG. N.

11^e Cinq Tétricus, petit bronze. — Couronne radiée. — IMP. C. TETRICVS. AVG. (*Imperator Cæsar Tetricus Augustus*). — Les cinq revers effacés.

12^e Deux Constantin, moyen bronze. — Tête diadémée. — IMP. CAES. FL. CONSTANTINVS. MAX. AVG. (*Imperator Cæsar Flavius Constantinus Maximus Augustus*). — Rev. La Victoire, tenant une couronne, CONSTANTINVS AVG. — (Autre.) IMP. CONSTANTINVS. P. F. AVG. — Rev. L'Empereur debout, tenant de la main droite une palme, de la main gauche une boule; inscript., SOLI INVICTO COMITI; exergue, PLN.

13^e Un Crispe, petit bronze. — Tête couronnée. — IVL. CRISPVS. NOB. C. (*Julius Crispus nobilis Cæsar*). — Rev. Une couronne dans laquelle on lit VOT. X; à l'entour, CAESARVM NOSTRORVM; à l'exergue, STNO.

14^e Un Gallus, petit bronze. — D. N. GAL. IVL. CONSTANTIVS. C. (*Dominus noster Gallus Julius Constantius Cæsar*). — Revers : Guerrier à cheval, terrassant un ennemi, VICTORIA ROMANORVM.

15^e Un Constance II, petit bronze. — Tête diadémée. — D. N. FL. IVL. CONSTANTIVS. AVG. (*Dominus noster Flavius*

Julius Constantius Augustus). — Rev. Deux guerriers gardant un trophée, **GLORIA EXERCITVS**.

Le nom de Constance II éveille des souvenirs qui ne sont pas étrangers à l'histoire de Vésone et qu'il peut être à propos de rappeler ici.

Avant de mourir, Constantin avait partagé l'empire entre ses trois fils; mais la mort tragique de l'aîné et du plus jeune laissa bientôt Constance II seul en possession de la souveraineté. Il en eût joui paisiblement sans l'ambition de Magnence, qui, parti des derniers rangs, lui disputa la puissance et se fit proclamer empereur à Autun. Ce fait est peut-être une des causes premières de la destruction de Vésone. Vers cette époque, au milieu du iv^e siècle, les Barbares commencèrent en effet leurs excursions dans les Gaules. Selon l'historien Zozime, c'est l'empereur Constance II lui-même qui les avait attirés. Sacrifiant, dit-il, cette belle province à sa colère contre Magnence, il les aurait engagés par de grandes sommes d'argent à franchir le Rhin et leur aurait abandonné par des lettres expresses la propriété des conquêtes qu'ils pourraient y faire.

En réalité, diverses bandes de Francs, de Saxons, d'Allemands se répandirent dans la Gaule et y occasionnèrent de grands ravages pendant toute la fin du iv^e siècle. Leur audace s'accrut de la faiblesse même des empereurs romains, si bien qu'au commencement du v^e siècle, nous voyons les Vandales, ayant dévasté le nord de la Gaule, traverser l'Aquitaine et se rendre en Espagne, après avoir détruit tous les obstacles s'opposant à leur passage.

La cité de Vésone fut nécessairement un de ces obstacles, et c'est sans doute vers cette époque qu'elle succomba. Le choc dut être terrible, et la résistance de nos pères opiniâtre, car de la glorieuse cité il ne reste rien, si ce n'est les débris de monuments dont nous avons parlé, si ce n'est encore cette tour de

Vésone que les Barbares durent épargner dans la crainte d'être écrasés par sa chute.

A partir du règne de Constance II, les médailles romaines sont plus rares. Les numismates en ont quelques-unes de Gratien, d'Honorius même. Mais nous croyons que l'effigie de ce faible prince est l'une des dernières qui aient circulé à Vésone.

Monnaies du moyen-âge.

LODOICVS EGOLISSIME. — Quatre et cinq annelets.

Les monnaies du moyen-âge proviennent toutes de la gare. Elles sont exhumées dans l'axe même de la voie, à droite du viaduc de la route du Port, que les wagons de terrassement n'ont pas encore franchi pour gagner le château de Barrière. Ces monnaies, jusqu'à présent au nombre d'une centaine, sont des deniers d'argent offrant un même type et une même légende. Obvers : + LODOICVS entre deux cercles en grainetis, le cercle inférieur entourant une croix largement pâtée. Revers : EGOLISSIME entre deux cercles également en grainetis, le cercle inférieur entourant le type, qui est de quatre annelets autour d'une croisette ou de tout autre signe cruciforme.

Une seule a varié : elle offre, à l'obvers, dans les bras de la croix, les deux lettres S V, et, au revers, cinq annelets, au lieu de quatre, le cinquième remplaçant la croisette. En voici le dessin :



Cette variété est généralement admise, à tort ou à raison,

comme appartenant exclusivement au Périgord. Les cinq annelets représenteraient les cinq coupoles de l'église de St-Front; le type aux quatre annelets serait attribué au comté d'Angoulême.

Dans ce système, la légende LODOICVS EGOLISSIME serait commune aux deux monnaieries.

Le fait de la présence de cinq annelets sur les monnaies du Périgord est hors de toute discussion. Il est constaté par le père Dupuy, le premier auteur qui en parle. Au sujet de la querelle de l'évêque de Périgueux Geraud de Gourdon avec le comte de Périgord, il dit : « L'évesque voyant que le comte Elie durant » son vivant avoit faict battre de la monnoye qui avoit eu mise, » peut estre parce qu'il avoit usurpé le pouvoir de l'abbé de » Saint-Front qui pouvoit faire battre monnoye comme j'ay veu » en des pièces d'argent, où d'un costé il y a les armoiries du » chapitre, *qui sont cinq ronds*, et de l'autre une croix portant » autour LUDOUICUS. » (*L'Estat de l'Eglise du Périgord*, t. II, p. 9.)

La même preuve résulte de titres authentiques. A la suite de discussions entre Archambaud et les consuls du Puy-St-Front, au sujet du droit de battre monnaie, la forme des deniers périgourdins fut ainsi fixée par le traité de 1266 : *Et quod sint denarii petragoricensis cum quinque oculis ex utraque parte denarii in forma et litteris consimiles* (¹).

Quelques années plus tard (1276), un autre compromis, en patois, stipule la même condition : *E li peregozi deven esser*

(¹) Voyez le *Recueil de titres et autres pièces justificatives employées dans le Mémoire sur la constitution politique de la ville et cité de Périgueux* (Paris, 1773, 2 vol. in-4°), page 63.

fachs blanc ab v olhs (et les périgourdins doivent être faits blancs avec cinq yeux) (¹).

Ainsi, il n'est point permis de douter qu'à une certaine époque du moins, les monnaies du Périgord, les *peregozi*, ne fussent à cinq annelets.

S'ensuit-il que la présence de ces cinq yeux ou annelets sur les monnaies ayant pour légende : EGOLISSIME LODOICVS, doive nécessairement nous faire revendiquer cette variété comme étant la nôtre et comme ayant été frappée à Périgueux ? Telle est, avons-nous dit plus haut, l'opinion la plus commune dans notre pays. On peut trouver singulière cette circonstance d'un même coin pour Périgueux et Angoulême. Voici, en résumé, l'explication qu'en donne M. de Gourgues dans son remarquable travail sur les monnaies du Périgord : Wlgrin, ayant été établi par Charles-le-Chauve comte d'Angoulême et de Périgueux, trouva cette première ville atelier monétaire, émettant les deniers LODOICVS, probablement la monnaie qu'avait fait originairement frapper Louis-le-Débonnaire. Il transmit le droit de fabrication à ses enfants ; Alduin, l'aîné, eut Angoulême, et Guillaume, Périgueux. Leurs successeurs se firent la guerre. Les deux comtés, réunis de nouveau, furent ensuite définitivement séparés. Les comtes prétendirent au droit de fabriquer la monnaie royale d'Angoulême ; cette prérogative fut sans doute exercée par les deux contendans, et le même coin frappé également à Angoulême et à Périgueux. « Alors, ce denier, ajoute M. de Gourgues, provenant d'une même hérédité, se trouva légitimement appartenir aux comtes d'Angoulême comme à ceux de Périgueux, et se naturalisa dans chacune de ces deux villes. »

(¹) Voyez le *Recueil de titres*, etc., page 75.

Ainsi s'expliqueraient jusqu'à un certain point les EGOLISSIME aux quatre annelets pour Angoulême, les EGOLISSIME aux cinq annelets pour Périgueux. Cette conséquence ne serait pourtant point à l'abri de toute discussion, surtout devant l'autorité du savant bibliothécaire d'Angoulême, M. Eusèbe Castaigne, qui s'attribue l'un et l'autre type du denier : « Le type des monnaies d'Angoulême, dit-il, consiste ou dans cinq annelets ou dans quatre annelets autour d'une croisette ou de toute autre figure remplaçant la croisette. »

Notre intention n'est pas de soulever une controverse sur cette question si savamment traitée jusqu'ici ; nous la laissons au point où elle se trouve, en attendant que de nouvelles découvertes viennent dissiper l'obscurité qui l'entoure. Mais un fait important doit être constaté, c'est la grande quantité de monnaies à quatre annelets trouvées dans la tranchée de la gare, et la rareté de celles à cinq annelets.

C'est le contraire qui s'était produit jusqu'ici, et les auteurs ayant traité de la matière argumentaient précisément du grand nombre de monnaies à cinq annelets pour les attribuer à notre province. Nous citons :

« Cette monnaie se rencontre partout et en grande abondance ; en creusant le canal latéral à la Dordogne, on trouva 800 deniers, renfermés dans un os, tous, selon le traité de 1260, *et formā et litteris consimiles.* »

(*Essai sur les monnaies frappées en Périgord*, par M. le vicomte de Gourgues.)

« La grande quantité que nous en trouvons en Périgord démontre qu'elles appartaient à notre province. »

(*Le Périgord illustré*, par M. l'abbé Audierne, page 390.)

« Il est certain que les deniers découverts en Périgord **ONT CONSTATMMENT** les cinq ronds, tandis que ceux trouvés en Angoumois n'en ont communément que quatre. »

(*L'Architecture byzantine en France*, par M. F. de Vernecilh, page 224.)

On conçoit que ces constatations aient servi à établir que le denier aux cinq annelets appartenait exclusivement au Périgord, puisqu'il se trouvait plus fréquemment sur le sol. Aujourd'hui, sur cent monnaies provenant des fouilles de la gare, une seule a les cinq annelets, toutes les autres sont au type de quatre. Dernièrement, même résultat dans une commune de l'arrondissement de Sarlat. Une sorte de tire-lire en minerai de fer a été trouvée par un cultivateur et remise à M. Dessales, archiviste de la Dordogne, qui l'a déposée au musée de Périgueux; elle contient une cinquantaine d'EGOLISSIME au type de quatre annelets, à l'exception de deux ou trois, qui en ont cinq. Plus récemment, une tire-lire a été achetée par M. Charrière; elle renferme une trentaine de monnaies de la même époque, parmi lesquelles on remarque des monnaies de Tours, des comtes de la Marche, quelques EGOLISSIME à quatre et à cinq annelets. Enfin, les travaux de restauration de la cathédrale Saint-Front de Périgueux ont, il y a trois ans (le 7 avril 1854), amené la découverte d'un nombre considérable d'EGOLISSIME, quinze cents environ, contenus dans un vase de terre, lequel était caché au sommet d'un des piliers de la coupole du sud. Ils étaient presque tous semblables et offraient constamment les quatre annelets, autour d'un signe cruciforme. Nous en possérons deux, qui nous ont été obligamment donnés par M. Léon Lapeyre, bibliothécaire de la ville de Périgueux, avec les détails de cette trouvaille importante. La seule différence observée sur quelques-unes de ces monnaies consistait dans la disposition des lettres de la légende, qui, au lieu de se diriger de gauche à droite, était inscrite dans le sens opposé, c'est-à-dire qu'elle allait de droite à gauche.

De ce qui précède résulte la conclusion suivante :

S'il est incontestable qu'à une certaine époque la monnaie du Périgord avait les cinq yeux ou annelets, il n'est pas permis

d'affirmer, surtout depuis les découvertes de ces derniers temps, que ce type fût exclusivement le sien. Ce qu'on peut dire aussi, c'est qu'elle n'avait pas seule cours dans le pays. « *In diocæsi Petrag. currunt PETRAG., LEMOVIG. et MARCHIENSES et ENGOL., qui debent valere duo denarii.* » Les divers types qui jonglent le sol du Périgord justifiaient au besoin ce passage de Du Cange.

VI

Sépultures antiques.

1. — Cercueils en pierre.

Pendant que les fouilles se continuaient à la gare et au canal, le hasard a fait découvrir, derrière la caserne, sur le bord du chemin séparant cet édifice de l'ancien cimetière, plusieurs cercueils en pierre. Ils étaient recouverts d'environ 20 centimètres de terre ; l'un d'eux se trouvait même à fleur de sol. Chacune de ces tombes consistait en deux pierres oblongues ; l'une creusée en auge pour recevoir le cadavre, l'autre s'adaptant à celle-ci en forme de couvercle. La pierre creuse mesurait à l'extérieur 2 mètres 15 centimètres de longueur, à l'intérieur 1 mètre 90 centimètres ; elle n'avait pas d'enfoncement pour la tête ; mais l'extrémité supérieure était plus large que l'extrémité opposée. Le couvercle ne portait ni inscription ni ornements. Chaque cercueil contenait un squelette, dont les ossements étaient tellement friables qu'ils tombaient en poussière. Leur orientation était la tête à l'ouest, les pieds à l'est, la face vers le ciel.

Cette circonstance, jointe à l'extrême friabilité des ossements, nous permet d'assigner à ces sépultures une époque très reculée. On sait que la prédilection des premiers chrétiens pour l'Orient

s'annonça dans l'alignement de leurs tombeaux et dans l'aspect de leurs temples; aussi a-t-on toujours cru reconnaître pour des sépultures chrétiennes celles que l'on a trouvées en France tournées vers l'Orient.

A l'appui de l'opinion sur l'ancienneté de ces cercueils, on pourrait invoquer le témoignage de l'auteur des *Antiquités de Vésone*, qui constate la découverte de fragments d'urnes cinéraires dans le voisinage. Les sépultures appartiendraient alors à cette époque de transition où la coutume de la crémation des morts allait être entièrement abandonnée, et où la pratique des inhumations commençait à devenir générale.

L'usage des tombes en pierre a été maintenu jusqu'après le XIII^e siècle; mais, selon plusieurs auteurs, cette sépulture était pour les conditions élevées; les gens du peuple n'avaient que des cercueils en bois.

2. — Cercueil en plomb.

On employait également le plomb pour les sépultures des riches. Un cercueil trouvé ces jours derniers dans les déblais de la gare de Périgueux en est la preuve.

Sa forme est parallélogrammique. Longueur, 2 mètres; largeur, 0 40 centimètres; profondeur, 0 35 centimètres. Il ne présente aucune soudure; les bords sont rebattus et forment un bourrelet; on remarque, au pied, trois trous disposés en triangle. Le couvercle, également en plomb, est d'une seule pièce. Le poids du cercueil dépasse deux cents kilogrammes.

Le plomb est excessivement oxydé et presque décomposé. Il se détache par écailles et tombe pour ainsi dire de vétusté.

Dans l'intérieur était un squelette que l'on n'aperçut pas d'abord, parce qu'il était recouvert d'une couche de plâtre, ayant 20 centimètres d'épaisseur. Si ce bloc n'eût pas été brisé

par la pioche du travailleur, il nous aurait donné la forme et les traits du personnage inhumé là avec tant de soin. Au contact de l'air, les ossements s'affaissèrent et s'en allèrent en poussière.

Ce cercueil était près d'une habitation romaine, non loin de laquelle on a trouvé des peintures murales qui en provenaient sans aucun doute. Nous n'en tirerons point la conséquence qu'il fût de la même époque. C'est un secret qui restera probablement toujours celui de Dieu. Mais, d'après sa description, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il est très ancien.

Le fait d'une inhumation sous les Romains ne serait pas inadmissible. L'historien Macrobe, qui vivait à la fin du IV^e siècle, assure que la coutume de brûler les morts à Rome n'existe plus de son temps. On croit qu'elle cessa sous l'empire des Antonins. Un autre auteur, Ammien Marcellin, dit que *le corps de Constance, embaumé et enfermé dans un cercueil, fut conduit en pompe par Jovien à Constantinople, pour y être enterré avec ses proches*, c'est-à-dire auprès de son père Constantin, qui le premier des empereurs y avait choisi sa sépulture.

L'emploi du plomb dès cette époque est confirmé par des faits. Il y a six ans, en 1851, le génie militaire procédant à des fouilles pour une briqueterie dans le village de Robertville, province de Constantine, sur la rive droite de l'Oued-Amar, près d'une ancienne colonie romaine, on découvrit plusieurs antiquités, parmi lesquelles un tombeau de femme en larges briques romaines façonnées. Il avait à son chevet, et en travers, un petit cercueil en plomb très oxydé, contenant les restes d'un enfant. Non loin de là on trouva aussi deux petites colonnes en marbre blanc, style de la décadence. Ces découvertes eurent lieu en présence d'un homme éclairé, compétent en pareille matière, M. le chef de bataillon du génie Le Bas, qui commandait le corps d'occupation de Robertville, et qui est ac-

tuellement chef du génie à Périgueux. C'est de lui que nous tenons ces détails.

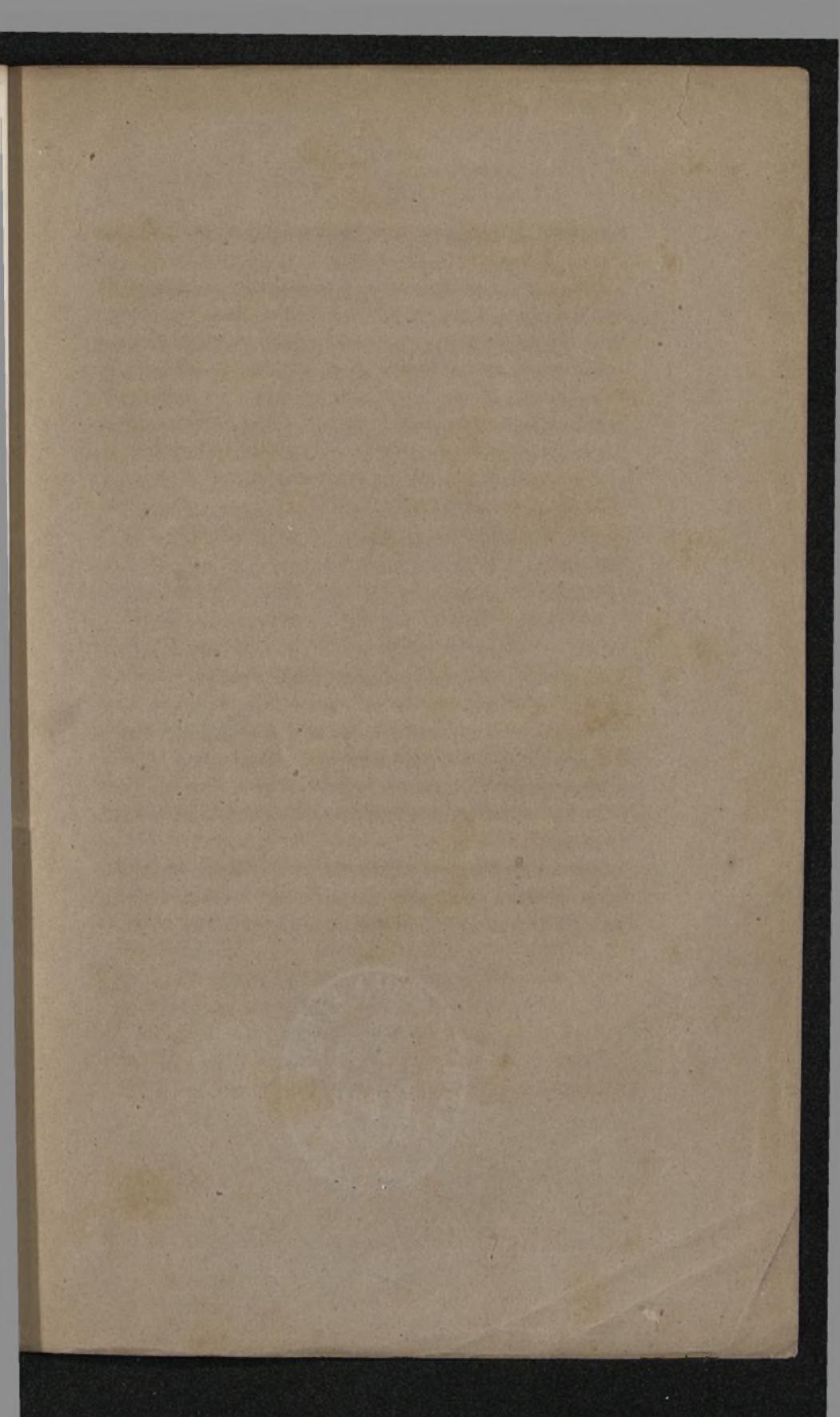
Autre fait. Chacun connaît la fin tragique de l'empereur Maximien, qui, ayant attenté aux jours de Constantin, à Marseille, fut condamné à mort et s'étrangla de ses propres mains. Selon une ancienne chronique, citée par Le Beau (*Histoire du Bas-Empire*, t. I, p. 31), on crut, vers l'an 1054, avoir trouvé son corps à Marseille, encore tout entier, *dans un cercueil de plomb* enfermé dans un tombeau de marbre. Mais Raimbaud, alors archevêque d'Arles, fit jeter dans la mer le corps de Maximien, le cercueil et même le tombeau, afin qu'il ne restât rien du prince qui avait été un des plus cruels persécuteurs de l'Eglise.

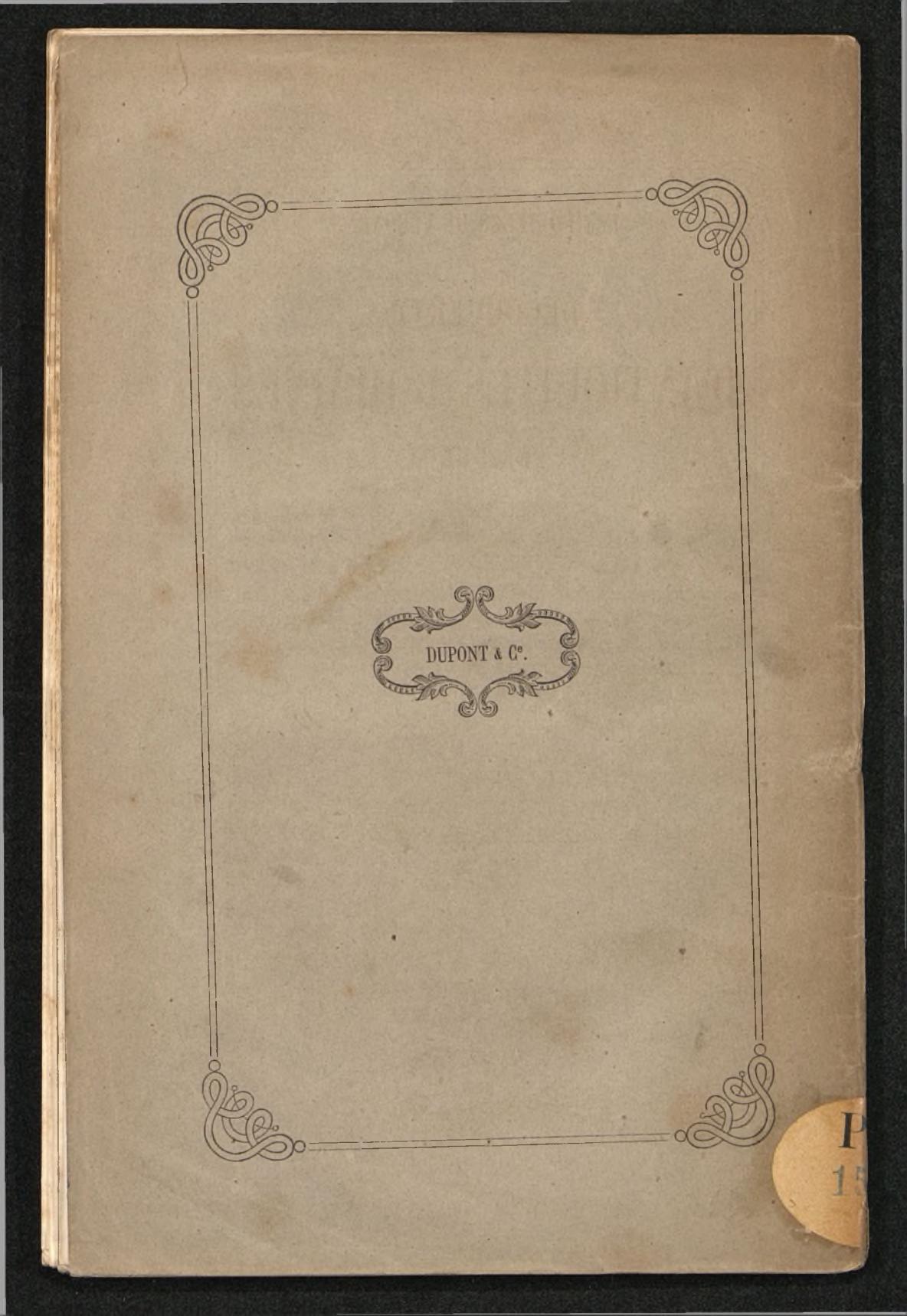
VII

Si, dès leur début, les fouilles de Vésone ont donné ces premiers résultats, que ne doit-on espérer du moment où les travaux, recevant une impulsion générale, seront attaqués sur tous les points en même temps? Qui sait si le passé du vieux municipie romain ne va pas revivre à nos yeux, si sa splendeur déchue ne va pas nous apparaître au milieu de ces ruines quinze fois séculaires?

Sachons attendre, et félicitons-nous de l'heureuse fortune qui se présente pour la science archéologique en général et pour l'histoire de la ville de Périgueux en particulier.







DUPONT & C°.

P

15